Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-011-19662/26/BM

■ Approbation d'une convention de travaux avec GRDF relative aux déviations et protection des installations et réseaux enterrés de distribution de gaz contre les courants vagabonds générés par la circulation du tramway entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre

173079

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'extension du réseau de tramway de Marseille, de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre, s'inscrit dans le Plan de Mobilité 2020-2030 approuvé le 16 décembre 2021 et figure parmi les projets prioritaires du volet Mobilité du Plan Marseille en Grand.

Ce projet viendra répondre au besoin de mobilité de quartiers très densément peuplés des 6ème et 7ème arrondissements de Marseille et permettra une desserte efficace d'équipements majeurs et une valorisation de l'espace public. Le prolongement évoqué représente 2,1 km d'extension.

Par délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé le programme et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération MOB-006-14780/23/CM du 12 octobre 2023, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé le bilan de la concertation préalable de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre.

Par délibération MOB-010-17605/25/BM du 3 avril 2025, le Bureau de la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé la convention d'études avec GrDF relative aux déviations des réseaux enterrés pour l'opération d'extension du tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

La réalisation du projet d'extension du tramway du Quatre Septembre nécessite qu'il soit procédé à la modification et /ou au déplacement d'une partie des installations et des réseaux enterrés de GrDF afin de les rendre compatibles avec la réalisation de la plate-forme du tramway, l'exploitation du réseau de transport en commun sur le domaine public, la réalisation ou le réaménagement et l'exploitation des voiries dans le périmètre du projet, la création éventuelle de conduites d'assainissement de part et d'autre de la plate-forme du tramway et la création du parking Dessemond.

Pour ce faire, il y a lieu d'établir une convention afin de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux de dévoiement et de protection des réseaux enterrés de distribution de gaz contre les courants vagabonds générés par la circulation du tramway entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

L'incidence financière au regard de ladite convention est de 162 782.00 euros HT, portée exclusivement par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération HN-006-19161/26/CM du 16 avril 2026 portant aux délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération TRA 017-5107/18/CM du 13 décembre 2018, approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération TRA 018-5108/18/CM du 13 décembre 2018, approuvant le programme du tramway et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération MOB-006-14780/23/CM du 12 octobre 2023, approuvant le bilan de la concertation préalable de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- La délibération MOB-010-17605/25/CM du 3 avril 2025, approuvant la convention d'études avec GrDF relative aux déviations des réseaux enterrés pour l'opération d'extension du tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole a approuvé la réalisation de l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome à la place du Quatre Septembre ;
- Que la société GrDF est maître d'ouvrage des études et des travaux de déviation et de protection de ses installations et réseaux enterrés ;
- Qu'une convention a été approuvée avec GrDF relative aux études de déviation et protection des installations et réseaux enterrés pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.
- Qu'il convient d'établir une convention en vue d'entériner les modalités de réalisation et de financement des travaux de dévoiement et de protection des réseaux enterrés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire GrDF nécessitées par le projet d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec la société GrDF relative aux travaux de déviation et protection des installations et réseaux enterrés pour l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transport, en section d'investissement : autorisation de programme n°G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°180608200 « Extension tram rue de Rome vers place 4 Septembre ». Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, Infrastructures, Voiries » de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DTGHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026